

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 242

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La «Weltwoche» après le «Sonntags Journal»

La parution dans la presse d'un commentaire d'une décision du Tribunal fédéral dans le conflit qui opposait des actionnaires des éditions «Weltwoche» a permis de connaître les raisons de l'augmentation du capital action de 750 000 francs à 6 millions. Il s'agissait de l'achat d'un équipement électronique, du rachat de la revue mensuelle «Schweizer Spiegel» et de la transformation du journal en magazine. En ce qui concerne la dernière mesure, nous ignorons encore si elle sera réalisée : l'expérience du «Sonntags Journal» n'est pas encourageante. Avant l'augmentation de capital, il y avait 6 actionnaires : Ringier (343 actions), Jean Frey S.A. (328 actions), Litho et Clichés S.A. (64 actions) (ces deux actionnaires formant le groupe majoritaire avec 392 titres), et trois petits actionnaires avec 15 titres chacun. La majorité de l'entreprise Jean Frey doit être maintenant très importante, mais nous n'avons malheureusement pas de détail à ce sujet.

Tirages socialistes

— C'est une revue publicitaire allemande «Werben und Verkaufen» (36) qui donne des détails sur les tirages de la presse socialiste suisse alémanique. Faute d'autres indications, nous les citons. Trois journaux avec un tirage supérieur à 10 000 exemplaires : «Tagwacht» 13 140, «Zürcher AZ» 12 550 et «Aargauer AZ» 11 922. Les sept autres journaux, tous du groupe AZ, ont de 7939 exemplaires («Solothurner AZ») à 1500 exemplaires («Oberländer AZ»), quatre ayant un tirage inférieur à 5000 exemplaires. Un sauvetage sera difficile pour certains de ces journaux.

— Trouvé dans «BZ» édition en langue allemande (18), les portraits des sept premiers conseillers fédéraux, il y a 125 ans, et l'indication

de leur tendance politique : deux radicaux du centre, quatre radicaux de gauche et un radical de l'aile la plus radicale. Pas de radicaux de droite à l'époque !

— Dans le supplément hebdomadaire de la «National Zeitung», parmi des études importantes (un entretien avec le chancelier Kreisky, une enquête sur l'antisémitisme), un article d'un spécialiste ouest-allemand sur la télévision et le pouvoir des téléspectateurs (inexistant !) sur ce moyen de communication de masse.

Intérêt général et intérêts particuliers

La Confédération (ses représentants) travaille-t-elle dans l'intérêt de sa population en général et de ses fonctionnaires en particulier ?

Dans le numéro de mars 1973 de la «Revue économique et sociale», consacré aux entreprises multinationales, un long article de Kurt Locher, directeur de l'Administration fédérale des contributions, sur la fiscalité en Suisse et les multinationales.

Quelques lignes de ce texte : «Les autorités fiscales suisses peuvent généralement constater que leurs intérêts concordent avec les intérêts économiques des entreprises multinationales (Ce qui est bon pour la General Motors est bon pour les Etats-Unis. Réd.). Vu que la Suisse est considérée comme un pays où les impôts sont bas, les groupes multinationaux suisses ont tout intérêt à y rapatrier leurs bénéfices et à acquitter les impôts suisses y afférents ; c'est d'ailleurs souvent pour des raisons identiques que les groupes multinationaux étrangers favorisent leurs sociétés affiliées suisses au détriment de sociétés localisées ailleurs. Il est évident que les transferts de bénéfices en Suisse sont souvent contestés par les autorités fiscales du pays étranger ayant les impôts les plus élevés... Il s'avère que le régime fiscal suisse a contribué de manière déterminante au développement de ce type de société. »

A croire que le fisc suisse a pour double et trouble but de tondre le moins possible le dos des entreprises puissantes et de favoriser l'entrée de fonds importants, donc de l'inflation, sur son territoire.

Le pouvoir en miettes

Dans son rapport de gestion à l'Assemblée fédérale pour 1972, le Conseil fédéral, au chapitre consacré à la Chancellerie, révèle que plus de 200 commissions extraparlimentaires, permanentes ou non, ont été instituées pour l'étude d'affaires spéciales. Lors du débat, un conseiller national a prétendu que leur nombre devait s'élever à plus de 300. Dans son rapport sur la réorganisation de l'Administration fédérale, la commission Huber parle d'un nombre largement supérieur à 200. En fait, personne ne connaît le nombre exact de ces états-majors des départements. Pas même l'administration.

On peut imaginer la coordination qui doit exister entre ces différentes commissions puisqu'aucun organe central ne connaît les tâches qui leur sont dévolues. Certes, la «commissionnité» ne date pas d'aujourd'hui, mais elle se développe actuellement à une cadence accélérée. On en connaît les causes : administration peu développée, statistiques officielles sur la réalité économique et sociale à l'origine inexistantes, enfin crainte du référendum, d'où tentative de présenter des projets qui, s'ils ne satisfont souvent personne, en mécontentent encore moins.

La «commissionnité»

Voilà comment, sous prétexte de compétence scientifique, des «experts» mettent au point des textes de compromis qui fréquemment lient les mains du Conseil fédéral. La «commissionnité» conduit ainsi à un émiettement du pouvoir, qui éclate en une multitude de centres de décision. Pendant que le pouvoir économique (fusion, rachat, prise de participation) se concentre de plus en plus dans les mêmes mains...